



We Are Church

Pour une Eglise du Peuple de Dieu
Für eine Kirche des Gottesvolkes
Para una Iglesia del Pueblo de Dios
Para uma Igreja do Povo de Deus
Per una Chiesa del Popolo di Dio
For a Church of the People of God

Contribution de WAC au processus synodal en vue du synode des évêques de 2023

Introduction¹

Le *Mouvement international Nous sommes Eglise* (WAC) offre sa contribution au Synode 2021-2023 "Pour une Eglise synodale. Communion, participation, mission" à la lumière du Document préparatoire et, en particulier, des "Dix pôles thématiques essentiels à approfondir".

Aujourd'hui, dans notre Eglise catholique, le "marcher ensemble", qui "met en œuvre et manifeste la nature de l'Eglise en tant que Peuple de Dieu pèlerin et missionnaire" (DP 1) et "lui permet d'annoncer l'Evangile" (DP 2), est réalisé de manière très faible et défectueuse car

- a) la dimension hiérarchique et la concentration du pouvoir chez les ministres ordonnés génèrent une séparation systémique entre eux et les laïcs, simples exécutants ;
- b) il y a peu d'exemples de synodalité car les Conseils qui existent vraiment (pastoraux, presbytéraux, etc.) ne sont de ce fait que consultatifs,
- c) les quelques réalisations de la synodalité qui réussissent sont liées à la personnalité, aux idées et à la disponibilité de ministres ordonnés à l'esprit ouvert. Mais elles sont soumises toutefois à sa volonté et disparaissent souvent à sa mutation.

Tout cela a généré "une culture imprégnée de cléricisme"... et avec "des formes d'exercice de l'autorité sur lesquelles se greffent divers types d'abus (de pouvoir, économiques, de conscience, sexuels)" (DP 6). Pour y remédier, l'Eglise doit se convertir à la synodalité et avoir foi/confiance en l'Esprit qui conduit toujours son Eglise.

Pour croître dans la synodalité, l'Eglise doit répondre à l'invitation de l'Esprit de devenir une Eglise plus communautaire de frères et de sœurs égaux dans leur vie de disciple, une Eglise "inclusive" capable de "reconnaître et d'apprécier la richesse et la variété des dons et des charismes" de ses membres, y compris des plus petits, une Eglise qui leur fait crédit de leur bonne foi et doit s'habituer à vivre dans le pluralisme des idées (DP 9). Cela nécessite en particulier:

¹ Note : DP = Document Préparatoire au Synode du Vatican

<https://www.vaticannews.va/fr/vatican/news/2021-09/publication-document-preparatoire-vademecum-synode-2023-rome.html>

EG = Exhortation apostolique *Evangelii Gaudium* sur l'annonce de l'Evangile dans le monde d'aujourd'hui

https://www.vatican.va/content/francesco/fr/apost_exhortations/documents/papa-francesco_esortazione-ap_20131124_evangelii-gaudium.html

- a) l'ouverture de tous les ministères à ceux qui en sont aujourd'hui exclus (femmes, hommes mariés, personnes LGBTQ+, etc.) en fonction de leurs compétences et de leur charisme ;
- b) une relation d'égalité entre tous les membres de l'Église, quel que soit leur responsabilité, puisqu'ils et elles sont frères et sœurs. Cela signifie dans la situation actuelle, une relation d'égalité entre laïcs et clercs, même au niveau de la prise de décision ;
- c) la révision de la gouvernance, incluant la séparation des pouvoirs ;
- d) la mise en place de petites communautés ecclésiales (promues par Vatican II, cf. aussi EG 29),
- e) l'abolition de toute sorte de sanctifications/ordinations, seulement des missions/commissions, volontiers sous forme solennelle.

Tout cela serait conforme à l'Évangile et à la situation de l'Église primitive et, en même temps, ce serait le moyen décisif de sortir de la crise actuelle de l'Église, de promouvoir une Église de disciples, frères et sœurs, égaux assumant différentes responsabilités pour la communauté dans différents ministères/services.

Ceci implique de promouvoir

- a) l'éducation à la synodalité,
- b) la création de structures synodales, incluant la création de synodes chargés de régler les litiges, en particulier lorsque le *depositum fidei* est en jeu, dont l'existence n'est pas laissée à la volonté et à la sensibilité du clergé et dont le fonctionnement exprime une coresponsabilité et non un simple caractère consultatif ;
- c) la définition des procédures pour éviter que le *sensus fidei fidelium* soit laissé au bon vouloir ou à la sensibilité des prêtres et de l'évêque ; ce qui implique l'instauration de la liberté académique pour les chercheurs catholiques en théologie ;
- d) l'établissement de nouvelles structures (assemblées ecclésiales nationales et continentales, Patriarcats ou Conférences épiscopales continentales, etc.) ;
- e) la mise à place des formes structurelles de consultation, d'échanges et de comparaison avec les autres Églises chrétiennes.
- f) la création d'un nouveau système juridique avec séparation des pouvoirs, participation à la prise de décision et contrôle du pouvoir indépendant.

D'où les 24 propositions réparties dans les dix noyaux thématiques proposés par le Vatican

I. Les Compagnons de voyage

Le voyage qu'entreprend notre Église en quittant la sécurité de la situation actuelle pour aller vers un avenir « inconnu » pour se transformer en Église synodale peut paraître dangereux, comme cela l'a été pour le peuple des hébreux à l'appel de Moïse. Il faut s'attendre à des récriminations comme celles des hébreux au moment de traverser le mer rouge (Ex 14, 11-12).

Ce voyage, "marche commune" du Peuple de Dieu "avec toute la famille humaine" (DP 29), nécessite de surmonter la tendance de l'Église catholique et des catholiques à agir dans le monde séparément des autres, à ne pas se mélanger, qu'il s'agisse des autres Églises chrétiennes ou des autres acteurs sociaux. Il implique de profondes réformes, exprimées dans les **24 propositions** présentées ci-dessous, de façon à améliorer la capacité de l'Église à accomplir, avec la participation de tous ses membres en communion, ses missions, à savoir l'annonce de l'Évangile et la reformulation du message pour un monde du XXI^{ème} siècle),

Cela implique

- a) de réorganiser l'Église pour l'adapter à sa mission et à ce qu'elle est,
- b) de modifier sa gouvernance (séparation des pouvoirs, coresponsabilité clercs laïcs) en introduisant un fonctionnement synodal,
- c) de repenser le sens et l'organisation des services (des ministères) dont elle a besoin (désacralisation, accès aux hommes et aux femmes...).

Mais ce voyage est nécessaire pour que l'Église ne risque pas de se réduire à une secte et puisse accomplir ses missions dans la communion. D'après Mathieu, Jésus disait : « *On ne met pas du vin*

nouveau dans de vieilles outres ; autrement les outres éclatent, le vin coule et les outres sont perdues ; mais le vin nouveau se met dans des outres neuves et les deux se conservent » (Math 9, 17),

N'ayons pas peur car nous serons accompagnés du souffle de l'Esprit, comme Jésus nous l'a promis « *Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole et mon Père l'aimera ; nous viendrons vers lui et nous établirons domicile chez lui... l'Esprit saint que le Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses et vous rappellera tout ce que je vous ai dit » (Jn 14, 23 et 26)*

Pr1 Tous les baptisés et toutes les baptisées, et pas uniquement ceux et celles qui pratiquent dans les paroisses, constituent l'Église et font donc partie des compagnons de voyage. Il peut s'agir aussi des membres d'autres confessions. Toute bonne volonté est bienvenue dans ce voyage.

C'est pourquoi, depuis sa création en 1996, WAC a cheminé avec d'autres mouvements pour la réforme de l'Église catholique, en commençant par ceux qui représentent les personnes et les groupes habituellement laissés en marge de l'Église (femmes, divorcés remariés, prêtres mariés, personnes LGBTQ+, etc.), mais aussi avec des formes ecclésiales qui préfigurent une manière plus inclusive et participative d'être Église (communautés ecclésiales de base, etc.). À de nombreuses reprises, WAC a également travaillé aux côtés de mouvements populaires et d'organisations de base qui s'engagent pour la paix, la justice sociale et l'intégrité de la création.

II. Écoute

Chaque disciple est demeure de Jésus et reçoit l'Esprit (Jn 14,23-26). C'est pourquoi tous les disciples doivent être écoutés pour donner à chacun et chacune l'occasion de faire part de ce qu'il ou elle a perçu de l'Évangile. Sans doute, "écouter est le premier pas", mais pour être authentique, cela implique de reconnaître que l'autre a quelque chose à dire qui peut me concerner, et l'inviter à participer aux décisions qui résultent du dialogue. Sinon, le simple fait d'écouter risque de devenir un moyen de réaffirmer sa propre supériorité et l'infériorité des autres, voire leur exclusion.

Elles sont nombreuses, les personnes envers lesquelles l'institution ecclésiastique a une « dette d'écoute » : les laïcs, mais surtout les femmes laïques, les jeunes, les travailleurs, les minorités sexuelles, etc.

Pr2 Une Eglise synodale doit s'organiser de façon que tous ses membres puissent être écoutés et entendus.

III. Prendre la parole

Dans la logique de ce qui précède, chaque disciple ne doit pas avoir peur de faire part de ce qu'il ou elle perçoit du message de Jésus et de la manière dont il est présenté et vécu au sein de l'Église. N'est-ce pas ce que Jésus laisse entendre dans la parabole des talents (Mat. 25, 14-30) ?

Mais pour « promouvoir un style de communication libre et authentique au sein de la communauté et de ses organes », il est tout d'abord nécessaire de reconnaître une véritable liberté d'expression, ce qui est impensable tant que l'expression d'opinions à contre-courant de la majorité ou de la parole officielle entraîne des sanctions disciplinaires ou une censure de fait.

Or la parole est actuellement monopolisée par les clercs et même souvent par les évêques. Cette situation donne l'image fautive d'une Église uniquement constituée de clercs.

Pr3 Il est donc essentiel que, tous les membres, c'est-à-dire dans la situation actuelle les laïcs inclus, puissent prendre la parole dans les divers organes de l'Église, dans les célébrations et dans les media extérieurs, dans un esprit de partage et une écoute attentive réciproques, sans condamnation.

Pr4 À cette fin il faut organiser des formations à l'intention de tous les membres, c.à.d. dans la situation actuelle des clercs et des laïcs, pour leur permettre d'acquérir les attitudes et les

aptitudes nécessaires à la pratique d'un dialogue en vérité dans le respect mutuel ainsi que les compétences à la gestion non-destructrice des conflits.

Pr5 Le pluralisme des idées doit être pleinement légitimé afin de ne pas encourager le conformisme.

IV. Célébration

IV.1 Sacrements et sens de la messe

Quand nous célébrons les sacrements et notamment l'Eucharistie au cours de la messe, leur liturgie est souvent « séparée » de la vie, car elle est considérée comme un "espace et un acte sacrés" au cours duquel est accompli un rituel qui n'est actuellement plus capable de parler aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui.

Pr6 - Repenser les célébrations et leur rituel pour

- **qu'elles expriment sous une forme symbolique compréhensible, leur lien avec l'Évangile, la foi et la vie, en y intégrant l'expérience existentielle des personnes, le parcours de la communauté et le contexte socioculturel dans lequel elle évolue.**
- **pour que cette rencontre de chaque disciple avec Jésus Christ et avec ses frères et ses sœurs au cours des célébrations, accroisse et nourrisse son désir, sa force et sa capacité de répondre aux appels de Jésus, de mener une vie plus cohérente avec l'Évangile et d'en témoigner plus efficacement.**
-

Pr7 Repenser le sens et la place du sacré dans les célébrations et particulièrement dans la messe,

Jésus nous ayant révélé qu'il n'y plus à faire de sacrifices car chaque être humain a une relation directe avec Dieu. Et Jésus est mort pour avoir aimé l'amour jusqu'à ses conséquences extrêmes.

Aussi, l'eucharistie est-elle le repas d'action de grâce auquel Jésus invite une communauté pour nourrir ses membres de sa parole et de son être sous les espèces du pain et du vin partagés en mémoire de ce qu'il est, de sa vie donnée, de sa mort et de sa résurrection. Jésus est ainsi présent à ce repas eucharistique :

1) au sein même de la communauté réunie en son nom « là où deux ou trois se trouvent réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux » (Mat 18,20),

2) en chacun de ses membres : « Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera ; nous viendrons à lui, et nous ferons notre demeure chez lui » (Jn 14,23),

3)-par sa parole « car c'est lui qui parle tandis qu'on lit dans l'Eglise les Saintes Écritures » - Sacrosanctum Concilium 7),

4)-par le pain et le vin ainsi partagé en mémoire de lui

En conséquence, pour présider l'Eucharistie, **il n'y a pas besoin de célibataires de sexe masculin placés au-dessus des autres disciples pour agir « in persona Christi » et ayant le « pouvoir » de « rendre présent » Jésus**, car il nous dit lui-même : « Là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux » (Mat 18,20). C'est le peuple des baptisés, organisé en communautés, qui célèbre sous la modération d'un de ses membres, dans le cadre d'une Eglise constituée de communautés ecclésiales, cellules vivantes d'une Eglise synodale

Le modèle actuel de prêtre génère une Eglise en deux classes, ce que Jésus n'a jamais proposé et qui contredit ce que Paul disait aux Galates : « Il n'y a plus ni Juif ni Grec, ni esclave ni homme libre, ni homme ni femme, puisque nous sommes tous un en Jésus Christ » (Gal 3,28). De plus, ce modèle conduit l'institution ecclésiastique actuelle à organiser les communautés autour des prêtres de moins en moins nombreux, au lieu de permettre aux communautés locales de célébrer, ce qui crée des « déserts de communautés ».

Pr8 Expliciter le sens de l'eucharistie et ce qui en résulte pour sa liturgie au regard des résultats des recherches en théologie, en exégèse et en histoire.

Pr9 Repenser la théologie des ministères, le statut des ministres, l'état de prêtre, la notion de « sacerdoce » et de « prêtrise », en la désacralisant, en la débarrassant de la notion de « représentant de Dieu et du Christ sur terre », et en l'ouvrant aux femmes comme aux hommes. Mettre en place un nouvel ensemble de services pour les communautés.

Pr10 Considérer le sacerdoce comme « service de la parole évangélique et de la vie communautaire », pour animer, en co-responsabilité avec les laïcs, les services dévolus à toute communauté, le témoignage évangélique, la prière, la méditation communautaire de la Bible. Ceci implique la célébration des sacrements et notamment le partage eucharistique, le service de la communion au sein de la communauté et de cette communauté avec les autres communautés. Ce service inclut aussi la formation, l'enseignement et la transmission de la foi, la responsabilité de la vie matérielle de la communauté.

IV.2 Nécessité de communautés ecclésiales de base

Les communautés ecclésiales de base mettent en pratique les missions de l'Eglise en œuvrant, avec leurs frères et sœurs en humanité, pour la justice et la paix pour que l'on puisse dire : « Il n'y a pas de pauvres parmi eux » (Ac 2 et 3) et « Voyez comme ils s'aiment ». Ces communautés sont composées d'un nombre limité de membres vivant une *koinonia* (communion), ce qui permet de concilier célébrations, approfondissement personnel, évangélisation, prière, fraternité et présence active et fraternelle au monde dans une organisation souple et décentralisée.

Pr11 Pour célébrer et vivifier les célébrations et la vie ecclésiale, il faut mettre en place des communautés ecclésiales de base au plus proche des habitants d'un quartier, ou de membres d'un mouvement, ou d'une association, ou d'un milieu social et professionnel. Ces communautés ecclésiales de base doivent être reliées entre elles, pour (1) être en communion avec l'Eglise universelle et (2) pour se faire interpellé de façon à ne pas façonner un Jésus à leur convenance.

Ainsi, les communautés de base regroupées au niveau d'une paroisse constituent la communauté paroissiale, les communautés paroissiales regroupées constituent la communauté diocésaine, les communautés diocésaines constituent la communauté nationale, l'ensemble des communautés nationales, l'Eglise universelle.

L'Eglise est ainsi à la fois proche des lieux de vie des hommes et des femmes, ce qui lui permet de présenter le message évangélique dans la culture comprise par ces hommes et ces femmes, et universelle ce qui permet de construire une unité dans la diversité des approches et langages, beaucoup plus conforme à l'esprit de l'Evangile que l'unité dans l'uniformité (cf. la Tour de Babel).

V. La coresponsabilité dans la mission

Annoncer l'Evangile et en témoigner aujourd'hui, par ce qu'elle dit, vit et fait, exige de notre Eglise de :

I) Présenter la Bonne Nouvelle de Jésus dans un langage et une culture adaptés au contexte socio-culturel des diverses parties du monde du XXI^{ème} siècle, en tenant compte de l'évolution de la compréhension du monde et des rapports humains dus aux progrès scientifiques, et de la Bible à la suite des recherches en histoire, en théologie et en exégèse. **Cela implique, en particulier, une révision appropriée de tout ce qui ne fait plus sens aujourd'hui. D'où**

Pr12 : La recherche en théologie, en exégèse en histoire des religions doit être académiquement libre dans tous les instituts de recherche et universités y compris ceux et celles qui dépendent de l'Eglise.

II) Accompagner et soutenir ses membres, comme les hommes et les femmes du monde d'aujourd'hui, dans leur vie et leur marche pour approfondir leur humanité. L'organisation de l'Eglise en communautés ecclésiales facilite grandement cet accompagnement.

Les communautés ecclésiales facilitent l'instauration de la coresponsabilité dans cette double mission de l'Eglise en permettant à tous leurs membres d'y contribuer, en fonction de leurs charismes, compétences et disponibilités. En effet, le fonctionnement des communautés à tous les niveaux d'organisation de l'Eglise et l'attribution des responsabilités et des ministères nécessaires à leur fonctionnement à chacun de ses niveaux d'organisation sont fondés sur l'égalité entre les hommes et les femmes, et exercés dans le cadre de structures synodales pour permettre à tous leurs membres de participer activement à sa vie sans exclusion.

Pr13 Les personnes exerçant des ministères doivent avoir la formation, les compétences et les charismes requis pour les accomplir. Elles doivent être proposées parmi les membres de la communauté au service de laquelle elles serviront, ou être appelées par cette communauté. Elles doivent être reconnues (ou habilitées) par l'ensemble de l'Eglise pour être signées de la communion universelle et pour pouvoir assurer les liens nécessaires entre communautés, car chaque communauté n'est qu'une cellule d'Eglise.

Pr14 Toute personne, homme ou femme, devant exercer une fonction au sein d'une communauté sera « appelé » par un vote des membres de cette communauté suivant un processus synodal que l'Eglise devra mettre en place en faisant appel au *sensus fidelium*.

Par exemple:

la personne présidant la célébration eucharistique (un prêtre actuellement) au sein d'une communauté sera proposée par cette communauté par élection et devra être « reconnue » ou habilitée au moins par la communauté diocésaine dont elle dépend ;

la personne chargée de la communion de la communauté diocésaine (l'évêque actuellement) devra être proposée par élection par la communauté diocésaine concernée et reconnue par la communauté nationale et l'ensemble de l'Eglise internationale via une instance synodale internationale.

Pr15 Pour accomplir ses missions en coresponsabilité, notre Eglise doit se doter à chacun de ses niveaux de responsabilité (par exemple, local, paroissial, diocésain, etc.) d'instances synodales composées de représentants des différentes composantes du peuple de Dieu et chargées de discerner et de prendre les décisions nécessaires à la vie de l'Eglise de ce niveau (synodes locaux, paroissiaux, diocésains, etc.), et à sa mission.

VI. Le dialogue dans l'Église et dans la société

Il y a actuellement peu de place pour le dialogue dans l'Église, à la fois

- parce que le clergé se voit encore attribué, au moins implicitement, les fonctions d'enseignement, de décision et d'animation avec pour conséquence une communication à sens unique,
- et parce que le déséquilibre des pouvoirs dans les processus décisionnels rend parfois l'écoute stérile.

Il en va de même pour les organes participatifs, qui sont confinés à un rôle consultatif. Ainsi, les suggestions des laïcs peuvent parfois être exprimées mais sans qu'il en soit tenu compte ; les divergences et les conflits sont traités quelquefois en recherchant des synthèses, mais la plupart du temps en les ignorant, voire en les réprimant en droit et en fait.

Mais quand le *sensus fidei* se manifeste-t-il et devient-il contraignant ? Que se passe-t-il lorsque le *sensus fidei* et la fonction magistérielle des pasteurs entrent en conflit (par exemple, dans l'interdiction de l'utilisation de contraceptifs artificiels) ?

En effet, la hiérarchie pense généralement qu'elle a toutes les réponses, de sorte qu'elle ne dialogue presque jamais, du moins explicitement, avec d'autres positions idéales avec la volonté de modifier la sienne, elle a plutôt tendance à souligner, parfois même au-delà de la réalité, son autonomie par rapport aux demandes venant du monde (voir l'insistance sur le fait que "l'Eglise n'est pas une démocratie", évoquée d'une certaine manière dans la DP 14, mais en fait l'Eglise est bien plus qu'une démocratie).

Dans la relation avec la société, Il est nécessaire que l'engagement pour la paix, la justice et l'intégrité de la création soit un "engagement d'Eglise", et non une activité accessoire et facultative de l'être catholique. Il doit donc être partie intégrante de la formation du clergé et des laïcs.

Pr16 L'Eglise doit mettre en place les structures de dialogue nécessaires à tous les échelons de son organisation, tant pour les questions internes que pour celles concernant la société, et les formations correspondantes pour les laïcs et les clercs.

VII. Avec d'autres confessions chrétiennes

Les relations avec les autres confessions chrétiennes sont généralement non conflictuelles et parfois cordiales, mais il y a relativement peu d'exemples de collaboration. "Faire ensemble tout ce que nous n'avons pas à faire séparément" est un slogan bien éloigné de la réalité.

Des pas plus décisifs sont nécessaires tant dans le service commun au monde que dans l'accueil mutuel :

Pr17 L'Eglise doit ouvrir des discussions avec les autres confessions pour créer et développer des structures appropriées aux relations avec d'autres confessions comme par exemple : des Conseils œcuméniques d'Eglises, des organismes œcuméniques, pour améliorer la réception des dialogues œcuméniques et pour développer l'hospitalité eucharistique.

VIII Autorité et participation

Il est nécessaire d'ouvrir tous les ministères ecclésiastiques à tous les disciples. La faiblesse actuelle des organes de la synodalité provient de leur organisation inadéquate (procédures, etc.), qui peut déjà être améliorée, et du décalage entre leurs conclusions et les décisions prises par le clergé de manière entièrement autonome.

Dans la situation actuelle, tous les pouvoirs coïncident dans les mains d'un seul clerc, aux différents niveaux d'organisation de l'Eglise. Cela conduit à des scandales dramatiques, comme cela a été le cas pour les crimes d'abus sexuels commis par des clercs. Un tel dysfonctionnement systémique doit d'abord être reconnu. À cet égard, dans un premier temps, la confession de la culpabilité personnelle et l'acceptation personnelle de leur responsabilité par les responsables ecclésiastiques sont d'une grande importance (même s'ils ont agi correctement selon la lettre de la loi de l'Eglise), **en particulier pour** les survivants de violences sexuelles et spirituelles qui doivent être reconnues.

Par conséquent, il est proposé :

Pr18 Ne plus faire coïncider tous les pouvoirs dans les mains d'une seule personne. L'exercice de l'autorité dans l'Eglise nécessite une distinction entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Pr19 Les tribunaux ecclésiastiques doivent être composés de clercs et laïcs compétents et disposer du droit de poursuivre d'office les crimes dont ils ont connaissance sans être soumis à une autorisation épiscopale et respecter les principes du « giusto processo » (connaissance de l'accusation, droit aux procédures contradictoires, impartialité du juge, etc).

Pr20 A titre d'exemple, il est proposé que le pouvoir législatif soit du ressort d'un synode composé de clercs et laïcs élus suivant un processus à définir, et que le pouvoir exécutif soit celui de l'évêque au sein d'un synode approprié.

IX. Discerner et décider

Pr21 Il est essentiel que l'ensemble de l'Eglise (tous les baptisés et baptisées) participe à l'élaboration et à la prise de décision les concernant.

Cela comprend le discernement, ce qui implique écoute et débat. Donc :

Pr22 (cf.Pr15 et Pr16) Doter l'Eglise, à chacun de ses niveaux de responsabilité (par exemple, local, paroissial, diocésain, etc.), d'instances synodales propres, incluant des structures d'appel en cas de forte opposition à certaines décisions. Ces instances doivent permettre dialogue, concertation et prise de décision avec l'éclairage des membres de la communauté qui peuvent ainsi exprimer leur *sensus fidelium* et contribuer à la vie de leur communauté.

Pour un niveau donné, les membres de l'Eglise (incluant les ministres concernés) de ce niveau doivent faire partie de ces instances synodales qui ont compétences pour les questions relevant de ce niveau (principe de subsidiarité).

X. Se former à la synodalité

Se former à la synodalité implique notamment pour les membres de notre Eglise de s'ouvrir à la richesse de l'organisation synodale, du passage qu'elle implique de la "théologie actuelle du sacerdoce" à celle de service au sein (et non au-dessus) du peuple, service impliquant que clercs et laïcs soient co-responsables de l'organisation, du gouvernement, de la mission et du fonctionnement de l'Eglise, en fonction de leurs charismes et de leurs compétences. Ce qui implique un regard nouveau sur le sacré

Pr23 Cette formation à la synodalité doit donc associer pratique et réflexion. Pour ce faire il est nécessaire

- 1) de pratiquer la synodalité dès maintenant à partir de ce qui est actuellement possible. A cette fin, les formes d'action déjà canoniquement possibles doivent être immédiatement mises en place dans les différents diocèses et mises en œuvre dans des "programmes immédiats".
- 2) de construire pas à pas les éléments proposés plus haut à partir de cette expérience.

Pr24 Il faut aussi former clercs et laïcs au travail et à la prise de décision en équipe. Pour ceux et celles qui seront chargés d'une fonction d'autorité, se former à l'exercer en tant que service envers le peuple "*infaillible in credendo*", en co-responsabilité.

L'équipe de coordination de WAC International a approuvé la publication de ce document le 23 février 2022.